

## **Les défaillances d'entreprises beaucoup plus nombreuses en France qu'en Allemagne**

La France a connu 50.485 défaillances d'entreprises en 2011, contre 30.099 en Allemagne, constate la Coface dans cette étude (« Panorama, défaillances d'entreprises, automne 2012 »). Le taux de défaillance était ainsi de 0,78 % outre-Rhin, contre 1,43 % dans l'Hexagone.

Ces écarts s'expliquent en premier lieu par la solidité des entreprises allemandes : le taux de marge brute des entreprises allemandes s'élève à 49 % de la valeur ajoutée contre 30 % pour les entreprises françaises, tandis que leur taux d'autofinancement respectivement à 107 %, contre 67 % (dans ce domaine d'ailleurs, les évolutions ont été inverses, puisqu'en 2000 ce taux s'élevait respectivement à 60 % en Allemagne et 85 % en France). En conséquence, les sociétés de l'Hexagone sont beaucoup plus endettées (103 % du PIB) que leurs homologues d'Outre-Rhin (77 %).

La Coface relève par ailleurs que le droit des faillites (plus protecteur des créanciers en Allemagne, mais des entreprises, et donc de l'emploi, en France) peut expliquer aussi cette divergence en matière de défaillance. « *Le droit des faillites allemand, bien plus défavorable à l'entreprise défaillante que son homologue français, a donc pu inciter à une gestion plus prudente de l'entreprise* » estiment ainsi les auteurs de cette étude.

L'étude COFACE est dans notre base « Ressources », rubrique Divers, France, documents, dossiers, études et analyses, COFACE.